



# Le bulletin du secrétariat du Plan

Bulletin d'information du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) de la Sarthe à destination des partenaires

## Le PDALPD de la Sarthe

N° 4 – Mars 2008

La procédure d'élaboration d'un nouveau plan départemental pour la période 2008-2012, débutée le 1<sup>er</sup> février 2007, se poursuit et arrive dans la phase de rédaction du plan d'action et des fiches d'objectifs.

Ces objectifs ont été déterminés suite aux orientations prioritaires définies par le Comité responsable du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées le 12 octobre 2007. Il s'agit de développer des actions sur les 5 prochaines années afin :

- de prévenir de la perte du logement,
- d'améliorer l'offre de logement,
- de faciliter l'accès au logement.



## Le Plan d'objectifs du futur PDALPD 2008-2012

### Le plan d'objectifs s'articule autour des trois grandes orientations du PDALPD 2008-2012 :

#### Orientation n°1

##### LA PREVENTION DE LA PERTE DE LOGEMENT

1-A Rechercher des outils d'information et de médiation pour prévenir les expulsions dans le parc privé.

1-B Lutter contre les expulsions en renforçant les moyens d'établissement d'un contact puis d'un suivi dès l'assignation avec les ménages les plus en difficulté.

1-C Actualiser la Charte de prévention des expulsions.

1-D Evaluer les besoins d'un dispositif d'aide aux accédants en difficulté.

1-E Mieux prendre en compte les situations de grande difficulté économique par une meilleure articulation des moyens sociaux et financiers.

1-F Sortir d'une gestion passive des indemnisations pour en faire, pour une part, un moyen actif de la politique de prévention.

#### Orientation n°2

##### L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

2-A Développer l'offre de logements privés très sociaux à plus value sociale.

2-B Lutter contre l'habitat indigne en agissant prioritairement vis-à-vis des bailleurs indécents.

2-C Contribuer à améliorer la performance énergétique des logements sociaux privés et publics.

2-D Développer sur le département une offre de maisons relais complémentaire aux projets existants.

2-E Mettre en œuvre le programme d'action du plan

départemental sur le logement des jeunes visant à l'amélioration de l'offre et de l'information.

2-F Mettre en place des logements adaptés dans l'esprit du et selon la méthode du guide « Habitat adapté ».

2-G Organiser les moyens d'accueil sur le territoire départemental.

#### Orientation n°3

##### L'ACCES AU LOGEMENT DES MENAGES CUMULANT DES DIFFICULTES

3-A Mieux coordonner les attributions prioritaires dans le cadre des dispositifs existants (médiation, accord collectif départemental, réservations...).

3-B Poursuivre l'action de la démarche projet et faire évoluer son fonctionnement.

3-C Elaborer une Charte d'utilisation des logements intermédiaires (baux glissants et logements intermédiaires).

3-D Renforcer l'action de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) « relogement et intermédiation » dans le parc privé.

L'orientation n°4 concerne les modalités de pilotage du PDALPD.

#### Orientation n°4

##### LE PILOTAGE DU PLAN

4-A Organiser le dispositif de pilotage du Plan.

4-B Organiser la connaissance et le suivi des situations.

4-C Poursuivre l'action de l'Observatoire départemental de l'habitat au service de la connaissance de l'exclusion.

## Note d'informations

Une réunion de présentation du plan d'action du plan 2008-2012, organisée sous forme de tables rondes, se déroulera avec les acteurs locaux le 18 avril 2008 à 9h au Centre de l'Etoile 26 rue Albert Maignan au Mans



L'intégralité des documents relatifs au PDALPD est sur :  
[www.sarthe.equipement.gouv.fr](http://www.sarthe.equipement.gouv.fr)  
et sur [www.cg72.fr](http://www.cg72.fr)

Animation du PDALPD  
DDE de la Sarthe :  
Marie-Isabelle LEMIERRE  
☎ 02 43 78 87 66  
Conseil Général de la Sarthe :  
Olivier SILLERE  
☎ 02 43 54 74 66

Le bulletin du secrétariat du Plan